

Les enfants peuvent apporter un goûter.

		Lundi 15	Mardi 16	Merc. 17	Jeudi 18	Vend.19
	14 h / 17 h	Thèque et Sports Co	Lutte et Tennis	Basket et Tissage	Arts plastiques et Danse orientale	AcroSports Et Hand ball
	Lieu de rendez-vous	Gymnase Jean Damien	Gymnase Jean Damien	* Maison Passementier	Gymnase Jean Damien	Gymnase Jean Damien

		Lundi 22	Mardi 23	Merc. 24	Jeudi 25	Vend.26
APRES MIDI	14 h / 17 h	ARTS PLASTIQUES	ARTS PLASTIQUES	Flag et Tennis	Tissage et Danse orientale	Badminton et Sports co
	Lieu de rendez-vous	Amicale Baraillère	Amicale Baraillère	Gymnase Jean Damien	* Maison Passementier	Gymnase Jean Damien

Le 17 et le 25 février, l'accueil se fera à la Maison du Passementier, 22 rue Victor Hugo. Un groupe restera sur place, l'autre ira dans le gymnase J. Damien pour la Danse. Un changement sera effectué en milieu d'après-midi. Les parents récupéreront leurs enfants à la Maison du passementier.

Tarifs des activités

Pass ½ journée : 3,50 Euros

Pass vacances : valable pour toutes les activités : 28 Euros

Pass 5 ½ journées au choix : pour éventuellement plusieurs enfants de la même famille : 15 euros

REGLEMENT EN ESPECES OU CHEQUES A L'ORDRE DU CLUB SOCIO CULTUREL ET SPORTIF DE SAINT JEAN BONNEFONDS

Pour des renseignements complémentaires

tel : 06/80/32/31/90 Patrick Cordonnier

ou **ESPACE VOLTAIRE** tel : 04/77/95/19/98 (Mardi Mercredi Jeudi 10h à 12 h et de 15h à 18h et Samedi de 10h à 12h) .

INSCRIPTIONS

Samedi 6 février ESPACE VOLTAIRE de 10h à 11h45

Lundi 8 février AMICALE BARAILLERE de 18h45 à 19h45

Attention Ce bulletin d'inscription doit obligatoirement être remis à une permanence d'inscription (ne pas le déposer en mairie) . Pour des raisons de responsabilité, un enfant ne pourra être accueilli dans une activité s'il n'a pas été inscrit .

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cocher les jours choisis

L 15/2	M 16/2	Me 17/2	J 18/2	V 19/2	L 22/2	M 23/2	Me 24/2	J 25/2	V 26/2

Nom prénom

Adresse

Tel tel prof. Classe :

Date de naissance Ecole

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Tel :

Les animateurs sont responsables des enfants pendant le temps de la prise en charge. Nous demandons aux familles de bien s'assurer de la présence de l'animation. A la fin de l'activité, à 17h, les enfants sont libérés et rentrent chez eux comme à la sortie de l'école (pas de garde assurée).

Le club Socio Culturel et Sportif de Saint Jean Bonnefonds souscrit une assurance « **Responsabilité Civile** » . **Selon la réglementation , nous sommes tenus de vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat ayant des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels** (vos contrats personnels multirisques ou extra scolaire ont peut-être cette individuelle corporelle) . **Lors de l'inscription , nous tiendrons à votre disposition des formules de garanties si vous le souhaitez .**

Je certifie que **Club SOCIO CULTUREL de SAINT JEAN BONNEFONDS m'a informé**, lors de l'inscription , **de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes** et, à cet effet, **a tenu à ma disposition des formules de garanties .**

Date/....../2010

Signature